



CONDUITE D'ENGINS

R482 PERFECTIONNEMENT

OBJECTIFS

Être capable d'utiliser un engin de chantier dans le respect des règles de sécurité. Satisfaire à l'évaluation "test CACES® engins de chantier" pour une ou plusieurs catégories d'engins.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne de plus de 18 ans ayant déjà conduit professionnellement un engin de chantier, sans avoir été évalué sur ses capacités à conduire en sécurité.
- Ne disposant pas déjà d'un CACES® dans la catégorie concernée.
- Permis B souhaité.
- Comprendre le français.



QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Enseignant qualifié.
- Testeurs appartenant à un organisme certifié testeur CACES® Engins de chantier.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées.
- Organisation pratique par ateliers pédagogiques.



EFFECTIF

- Groupe de 4 à 10 personnes.



DURÉE

- 21 h soit 3 jours.



TARIFS

- 1 catégorie parmi A, C1, F, G : 965 € HT
- 1 catégorie B1 : 1 200 € HT
- 2 catégories parmi A, B1, C1, F, G : 1 415 € HT
- 3 catégories parmi A, B1, C1, F, G : 1 815 € HT



ACCESSIBILITÉ

Accès Personne à Mobilité Réduite(PMR).



PROGRAMME

PARTIE THÉORIE :

- Connaissance de base du code de la route.
- Réglementation spécifique à l'utilisation des engins de chantier.
- Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier.
- Technologie et connaissance de l'engin de chantier.
- Risques inhérents au fonctionnement de l'engin et à son utilisation.

PARTIE PRATIQUE :

- Vérification avant la prise de poste.
- Familiarisation avec le fonctionnement des différents équipements.
- Réalisation de tâches spécifiques relatives à l'engin utilisé.



DE CHANTIER CACES® R482

R482 RECYCLAGE

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM et examen pratique selon le schéma :
- Prise de poste.
 - Réalisation d'une tâche.
 - Fin de poste.

SANCTION VISÉE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier conforme à la recommandation R-482.



OBJECTIFS

Vous êtes déjà titulaire du CACES® R482 et celui-ci arrive à expiration ? Il est temps de procéder à son recyclage !

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne de plus de 18 ans ayant déjà conduit professionnellement un engin de chantier.
- Possédant un CACES® "Engins de chantier" dont la validité expire, ou tout autre certificat équivalent.
- Comprendre le français.

DURÉE

- 14 h soit 2 jours.

TARIFS

- 1 catégorie parmi A, C1, F, G : 800 € HT
- 1 catégorie B1 : 1 100 € HT
- 2 catégories parmi A, B1, C1, F, G : 1 215 € HT
- 3 catégories parmi A, B1, C1, F, G : 1 515 € HT

